

CYPERBIO 100 EW
I3170
SECTION 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise
1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : CYPERBIO 100 EW
 Type de formulation : Liquide.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage : Biocide
 Type de produit : Insecticide.
 Utilisateurs : Réservé à un usage professionnel.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Responsable de la mise sur le marché : LODI GROUP
 Parc d'activités des quatre routes
 35390 GRAND FOUGERAY
 Tel. 02.99.08.48.59
 Email contact : regulatory@lodi.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° de téléphone en cas d'urgence : FRANCE BNPC : 0033 (0)3 83 32 36 36
 Liste des centre anti-poisons de France : <http://www.centres-antipoison.net>

SECTION 2 Identification des dangers
2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification CE 1999/45
 N; R50-53

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage CE 1999/45

- Symbole(s)



- Phrase(s) R : N : Dangereux pour l'environnement
 R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
 - Phrase(s) S : S23 : Ne pas respirer les gaz, fumées, vapeurs, aérosols.
 S61 : Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

2.3. Autres dangers

Autres dangers : Symptômes, voir section 4

SECTION 3 Composition/informations sur les composants

Substance(s) dangereuse(s)

Composants / Impuretés : Ce produit est considéré comme dangereux

Nom de la substance	Contenance	No CAS	No CE	Numéro index	Classification
Cyperméthrine cis/trans +/- 40/60	100 g/L	52315-07-8	257-842-9	607-421-00-4	----- Xn; R20/22 Xi; R37 N; R50-53 (M fact. = 1000) ----- Acute Tox. 4 (H332) Acute Tox. 4 (H302) STOT SE 3 (H335)

LODI GROUP

Parc d'activités des quatre routes 35390 GRAND FOUGERAY
 Tel. 02.99.08.48.59
 Email contact : regulatory@lodi.fr

CYPERBIO 100 EW

13170

SECTION 3 Composition/informations sur les composants (suite)

Sulphonate organique

: 1 à 5%

---/---/---

Aquatic Acute 1 (H400)

Xi; R38-41

Eye Dam 1 (H318)

Skin Irrit. 2 (H315)

SECTION 4 Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Ingestion : Rincer la bouche.
Appeler un médecin.
- Inhalation : Faire respirer de l'air frais.
Appeler un médecin.
- Contact avec la peau : Laver abondamment la peau avec de l'eau savonneuse.
Consulter un médecin si l'indisposition ou l'irritation se développe.
- Contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau.
Consulter un médecin si l'indisposition ou l'irritation se développe.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Ingestion : Aucun signe ou symptôme significatif ne permet de supposer une nocivité quelconque à la suite d'une ingestion du produit.
- Inhalation : Aucun(e).
- Contact avec la peau : Aucun(e).
- Contact avec les yeux : Aucun(e).

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Autres informations : Consulter un médecin.

SECTION 5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Agents d'extinction appropriés : Tous les agents d'extinction connus peuvent être utilisés.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Produits de combustion dangereux : Aucun produit plus dangereux que le produit lui-même.

5.3. Conseils aux pompiers

- Protection contre l'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.
- Incendies avoisinants : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Précautions individuelles : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.
Gants.

6.2. Précautions pour l'environnement

- Précautions pour l'environnement : Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.
Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.
Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

CYPERBIO 100 EW

I3170

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle (suite)

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Méthodes de nettoyage** : Balayer ou recueillir le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié pour élimination.
- En cas de fuite et/ou d'épandage** : Nettoyer les fuites ou pertes, mêmes mineures si possible sans prendre de risque inutile.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir sections 8 et 13

SECTION 7 Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Manipulation** : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.
- Précautions lors du maniement et de l'entreposage** : Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

- Général** : Eviter toute exposition inutile.
- Stockage** : Conserver dans un endroit sec et frais.
Conserver dans des emballages hermétiquement clos.
Conserver dans les conteneurs d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir 1.2.

SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle : Aucun(e).

8.2. Contrôle de l'exposition

Protection individuelle

- **Protection respiratoire** : En cas de production de brouillard de pulvérisation, il est recommandé de porter un masque de façon à ne pas respirer les particules en suspension dans l'air.
- **Protection des mains** : Porter des gants.
- **Protection de la peau** : Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques.
- **Protection des yeux** : Si un contact avec les yeux ou la peau est possible, porter les protections appropriées.

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Etat physique à 20 °C** : Liquide.
- Couleur** : Blanc laiteux.
- Odeur** : Léger (légère).
- pH** : 4.77

CYPERBIO 100 EW

I3170

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques (suite)

Point d'éclair [°C] : > 62°C

Densité : 1.015

9.2. Autres informations

Aucune autre donnée disponible

SECTION 10 Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Voir 10.4. et 10.5.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité : Stable dans les conditions normales

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Aucun(es) dans des conditions normales.

Propriétés dangereuses : Aucun(es) dans des conditions normales.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Aucun(es) dans des conditions normales.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles : Aucun(e).

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Aucun(e).

SECTION 11 Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë :

DL50 orale (rat) [mg/Kg] : Cyperméthrine : 250 mg/Kg

DL50 cutanée (lapin) [mg/Kg] : Cyperméthrine : > 2000 mg/Kg

Irritation de la peau (lapin) : Non irritant pour la peau

Irritation des yeux (lapin) : N'est pas supposé irritant pour les yeux.

SECTION 12 Informations écologiques

12.1. Toxicité

CL50-96 Heures - Truite arc-en-ciel : Cyperméthrine : 0.0004 mg/L

12.2. Persistance - dégradabilité

Persistance - dégradabilité : Aucune donnée disponible.

Biodégradation [%] : Aucune donnée disponible.

12.3. Potentiel de bio-accumulation

Potentiel de bio-accumulation : Aucune donnée disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

CYPERBIO 100 EW

I3170

SECTION 12 Informations écologiques (suite)

Mobilité : Aucune donnée disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Sur le produit : Aucune donnée disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Toxicité sur les espèces terrestre : Aucune donnée disponible.

Toxicité sur l'oiseau : Aucune donnée disponible.

SECTION 13 Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Généralités : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

SECTION 14 Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

N° ONU : 3082

14.2. Nom d'expédition UN

- Désignation officielle de transport : UN3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Cyperméthrine cis/trans +/- 40/60), 9, III, (E)

14.3. Classe de danger pour le transport

- ADR Classe : 9

14.4. Groupe d'emballage

- Groupe d'emballage ADR : III

14.5. Danger pour l'environnement

Danger pour l'environnement : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

I.D. n° : 90

- ADR/RID : LQ 7

Emballages combinés - Emballage intérieur : Contenu maximum : 5 l

Emballages combinés - Colis : maximum : 30 kg

Emballages intérieurs placés dans des bacs à housse rétractable ou extensible -

Emballage intérieur : Contenu maximum : 5 l

Emballages intérieurs placés dans des bacs à housse rétractable ou extensible -

Colis : maximum : 20 kg

SECTION 15 Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Rubrique ICPE : Non déterminé

Concerné par le R689/2008 ? : No

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

CSR non disponible

CYPERBIO 100 EW
13170
SECTION 16 Autres informations

Liste des phrases R pertinentes (chap. 3) : R20/22 : Nocif par inhalation et par ingestion.
 R37 : Irritant pour les voies respiratoires.
 R38 : Irritant pour la peau.
 R41 : Risque de lésions oculaires graves.
 R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Abréviations utilisées

ADR : Accord européen relatif au transport des marchandises Dangereuses par Routes
CE / EC : Concentration Efficace / Effective Concentration
CL / LC : Concentration Létale / Lethal Concentration
CSR : Rapport sur la Sécurité Chimique
DL : Installations Classées pour l'Environnement (n° de rubrique(s))
ICPE : Installations Classées pour l'Environnement (n° de rubrique(s))
LQ : Quantité limitée
NSA / NOS : Non Spécifié par Ailleurs / Not Otherwise Specified
ONU / UN : Organisation des Nations Unies / United Nations
RID : Regulations concerning the International Carriage of Dangerous goods by rail (Réglementation française ADR)

Conseils relatifs à l'utilisation

Précautions : Utiliser les produits avec précaution. Avant toute utilisation, lire l'étiquette et les informations concernant le produit.

Autres informations : Mode, dose et instructions d'emploi, se référer aux instructions mentionnées sur la fiche technique et l'étiquette.

Note : La présente Fiche de Données de Sécurité a été établie conformément à l'annexe II du règlement (CE) 1907/2006.

Dénégation de responsabilité : Avant d'utiliser ce produit pour la première fois ou selon un procédé nouveau, étudier attentivement la compatibilité avec le matériel mis en oeuvre.
 Malgré le soin apporté à la rédaction de cette fiche, aucune responsabilité ne saurait être acceptée en cas de dommage ou d'accident résultant de l'utilisation du mélange.

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes au RÈGLEMENT (CE) N°453/2010 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Fin du document